

Document d'Entrée en Relation

Informations Légales

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de confier la mission de vous assister à **CDV PATRIMOINE & ASSURANCE**, professionnel réglementé et contrôlé, et nous vous en remercions.

Vous voudrez bien trouver, dans la présente, les éléments que vous devez garder en mémoire. En effet, les informations légales que **CDV PATRIMOINE & ASSURANCE** vous communique dès le début, sont des éléments essentiels de la relation entre le client et son conseiller.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.

Vivian DUBREUIL,
Gérant

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Vivian DUBREUIL, Gérant, pour permettre au professionnel de fournir un conseil adapté à vos objectifs. Elles sont conservées la durée de la relation d'affaires et 5 ans au-delà, ou 10 ans au-delà pour les activités immobilières (Article 86 du décret du 20 juillet 1972 portant application de la loi HOGUET du 2 janvier 1970). Les informations recueillies sont destinées aux conseiller, partenaires, compagnies et fournisseurs correspondant à la solution proposée.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL et également exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

CDV PATRIMOINE & ASSURANCE
149 bd de la bataille de Stalingrad – 69100 VILLEURBANNE
04.37.45.08.56
contact@cdvpatrimoine.com

PARAPHE

L'entreprise

Entité Juridique : CDV PATRIMOINE & ASSURANCE SARL
 SIREN : 803 961 245
 NAF/APE : 6831Z
 Siège social : 609 chemin Pierre Drevet, 69300 CALUIRE ET CUIRE
 Tél : 04.37.45.08.56 / Mob : 06.50.99.87.54

Statuts légaux et autorité de tutelle

CDV PATRIMOINE & ASSURANCE, SARL au capital de 200.000 €, 609 chemin Pierre Drevet 69300 CALUIRE ET CUIRE. La société est enregistrée sous le numéro : E003983 auprès de l'ANACOFI.

Votre intermédiaire est immatriculé au registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 14005573 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

Conseiller en Investissements Financiers (CIF), susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org ;

Courtier d'assurance ou de réassurance (COA) type B niveau 1,

Courtier et Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement (COBSP et MOBSP), proposant un service de conseil non-indépendant recommandant une large gamme de contrats de crédits disponibles sur le marché.

Il est par ailleurs :

Agent immobilier, carte professionnelle « Transaction sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 6901 2018 000 026 472, délivrée par la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers Immobilier (ANACOFI-IMMO).

Les activités de COA, COBSP et MOBSP sont enregistrées auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers Courtage (ANACOFI-COURTAGE), association agréée par l'Autorité de Contrôle de Résolution Prudentiel (ACPR), adresse courrier : 4 place de Budapest 75436 PARIS Cedex 09 et adresse internet : <https://acpr.banque-france.fr/>. De plus ces activités sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), adresse courrier : 4 place de Budapest, 75436 PARIS Cedex 09, et internet : <https://acpr.banque-france.fr/>.

L'activité de démarcheur bancaire ou financier est contrôlable par l'AMF et l'ACPR et celle d'agent immobilier est contrôlable par la DGCCRF.

Le société **CDV PATRIMOINE & ASSURANCE** et votre conseiller disposent, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'**ANACOFI** et **ANACOFI-CIF**, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant leurs diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Ces garanties ont été souscrites auprès de ZURICH INSURANCE PLC : Numéro de Police 7400026945.

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Intermédiaire en Assurances	2 500 000 €	2 500 000 €
Conseil en Investissements Financiers	1.000.000 €	1.000.000 €
Démarchage bancaire et financier	-	2.000.000 €
Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement	2.000.000 €	2.000.000 €
Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce		1.000.000 €
Conseil en Gestion de Patrimoine	2.000.000 €	-

La société **CDV PATRIMOINE & ASSURANCE** et votre conseiller se sont engagés à respecter intégralement les codes de bonne conduite de l'**ANACOFI** et **ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Informations légales mise à jour en Octobre 2023 annulant et remplaçant les autres versions en votre possession.

PARAPHE

Partenaires, compagnies, établissements de crédit et autres fournisseurs

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
PRIMONIAL, SMALT CAPITAL, SOFIDY, PAREF GESTION, LA FRANÇAISE AM, EURYALE AM, M CAPITAL, CALAO FINANCE, LA FONCIERE MAGELLAN, 123 MANAGEMENT INVESTMENT, A PLUS FINANCE, FRANCE VALLEY, CORUM AM	Sociétés de gestion	Convention de distribution / commercialisation	Rétrocessions de commissions
SWISSLIFE, GENERALI, VERALTI, INTENCIAL, METLIFE, ODDO, AFI ESCA, APRIL, UTWIN, ALPTIS, ERES, ENTORIA	Compagnies d'assurances	Convention de courtage	Rétrocessions de commissions
SOCIETE GENERALE, BANQUE PALATINE, CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE, CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE, CAISSE D'EPARGNE RHONE-ALPES	Banques	Convention de partenariat courtier Convention d'intermédiation Convention d'apport d'affaires courtier	Rétrocessions de commissions
KAUFMAN & BROAD, BOUYGUES IMMOBILIER, COGEDIM, VINCI IMMOBILIER, 6EME SENS, PERL, PURE INVEST, PROMEO, NOAHO, EDOUARD DENIS, NEXITY, EIFFAGE, GOOD PROPERTY, HISTOIRE & PATRIMOINE, SPIRT, ID&AL GROUPE	Promoteurs immobiliers Et Plateformes immobilières	Mandat de commercialisation	Rétrocessions de commissions

La liste exhaustive de nos partenaires peut être remise sur simple demande à contact@cdvpatrimoine.com.

Pour rappel, **CDV PATRIMOINE & ASSURANCE** bénéficie de la part de ses fournisseurs de sessions de formations de son personnel, d'une documentation commerciale ainsi que d'une assistance technique. Ces services permettent la prestation de conseil ou sont nécessaires à cette prestation, mais ne peuvent en aucun cas par leur nature, occasionner de conflit avec l'obligation qui incombe à **CDV PATRIMOINE & ASSURANCE** d'agir envers ses clients d'une manière honnête, loyale et professionnelle qui serve au mieux leurs intérêts.

PARAPHE

Mode de facturation et rémunération du professionnel

La société **CDV PATRIMOINE & ASSURANCE** perçoit des rétrocessions de commission de la part de ses partenaires, en tant que conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante. Dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail large d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels. Les rétrocessions de commission sont liées aux décisions d'investissement prises à l'issue de la prestation de conseil apportée par le conseiller, le plus souvent assises sur les montants investis et pouvant être fonction de la durée de l'investissement. Ces rémunérations peuvent représenter :

- ☒ pour les produits immobiliers, jusqu'à 10% du prix de l'investissement ;
- ☒ pour les opérations de financement, jusqu'à 1% des sommes financées ;
- ☒ pour les placements, jusqu'à 7% des sommes placées et jusqu'à 0,60% de l'encours géré.

Le cabinet **CDV PATRIMOINE & ASSURANCE** peut soumettre également ses prestations de conseil à honoraires (taux horaire : 200€ HT soit 240 € TTC) ou à des frais de courtage. Le détail vous sera précisé sur les lettres de mission ou contrats de recherche de financement.

Vous êtes informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 60% de ceux-ci.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise vous sera fournie ultérieurement une fois connus les supports choisis.

Mode de communication

Le cabinet **CDV PATRIMOINE & ASSURANCE** et votre conseiller, communiquent avec vous par mail sur contact@cdvpatrimoine.com, par téléphone au **04.37.45.08.56** ou sur la ligne professionnelle du conseiller.

Signature

Fait à : _____

Le : _____

Le client : _____ _____ 	Le conseiller : _____ _____ 	CDV PATRIMOINE & ASSURANCE
---	---	---

PARAPHE

Traitement des réclamations (Article 325-12-1 du RGAMF et Instructions AMF n°2012-07 du 13/07/2012-MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014)

☒ Modalités de saisine de l'entreprise

Pour toute réclamation, le service réclamation de l'Entreprise peut être contacté selon les modalités suivantes :

- ☒ **Par courrier** : CDV PATRIMOINE & ASSURANCE – 149 bd de la bataille de Stalingrad, 69100 VILLEURBANNE
- ☒ **Par téléphone** : 04.37.45.08.56
- ☒ **Par mail** : contact@cdvpatrimoine.com

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

☒ Médiateurs

Adresse de Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'ANACOFI – 92 rue d'Amsterdam, 75009 PARIS

Adresses des Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF :

Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF

Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse, 75082 PARIS Cedex 02

www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html

Pour les activités d'assurance :

La Médiation de l'Assurance – TSA 5011, 75441 PARIS CEDEX 09

www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières :

Médiation de la consommation – ANM Consommation – 2 rue de Colmar – 94300 VINCENNES

www.anm-conso.com/site/particulier.php

☒ Signature

Fait à : _____

Le : _____

Le client : _____ _____ _____	Le conseiller : _____ _____ _____	CDV PATRIMOINE & ASSURANCE
--	--	---------------------------------------

PARAPHE